

344/20

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 26 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Présents : Éric CLOAREC, Christiane DUGAY, Aurélien FERRAND, Jean-Hervé GOARNISSON, Annick LE GALL, Éric LE SCANFF, Françoise NORMAND, Hervé TILLY, Édouard TROLES, Paul UGUEN.

Pouvoirs : Chantal COLLÉOU à Christiane DUGAY – Sonia FLOCH à Éric CLOAREC - Cyrielle MOY à Éric LE SCANFF – Rémy LE MEUR à Paul UGUEN

Absente : Laurence LE ROY-TASSEL

Secrétaire de séance : Éric LE SCANFF

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 juin 2025

Objet : Tarification des salles des associations à Porz ar Gozh Ker

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de la Mairie reçoivent des demandes d'utilisation de la salle des associations et de la petite salle des associations situées à l'espace Porz ar Gozh Ker, dénuées de tarifications.

Il propose d'établir une tarification pour la location, uniquement en réunion :

	<i>Commune</i>	<i>Extérieurs</i>	<i>Chauffage en fonction de la demande</i>
<i>Salle des associations *</i>	80 €	100 €	20 €
<i>Petite salle des associations *</i>	60 €	80 €	20 €
<i>Location de deux jours consécutifs</i>	50 % du prix indiqué sur le premier jour Sauf pour le chauffage (coût journalier)		

** La gratuité est accordée pour des réunions politiques dans le cadre de la campagne des élections municipales 2026, dans la limite de 4 réunions et sous réserve de la disponibilité des salles.*

Monsieur Le Maire rappelle également, comme c'est le cas pour la réservation de l'ensemble des salles communales, le dépôt d'une caution « location » de 1 000 € et d'une caution « nettoyage » de 150 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'établissement d'une tarification des salles des associations de Porz ar Gozh Ker selon les modalités exposées ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,


Eric CLOAREC


Le secrétaire de séance,


Eric LE SCANFF